

Délibération du conseil municipal

DU 20 janvier 2011

n° 18

page 1 /2

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET** : Acquisition de mobilier et matériel pour l'ALSH d'Ozon – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF)

*Mesdames, Messieurs*

*En décembre 2009, le conseil municipal a validé le projet de création d'un nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement au parc Sudreau qui s'inscrit dans le dispositif de réhabilitation du quartier d'Ozon (ANRU). Cet équipement doit permettre une mixité sociale et intergénérationnelle et permettre aux familles un service continu d'accueil des enfants avec restauration.*

*Les travaux de construction de l'ALSH s'achèvent et son ouverture est prévue en juillet 2011. Aussi, avant le fonctionnement de ce nouvel espace, il est nécessaire d'acquérir du mobilier et du matériel pour les espaces réservés aux enfants, les salles de réunions, la salle de restauration et les bureaux.*

*Une subvention est donc sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 72 % du coût total d'acquisition des mobiliers et matériels qui s'élève à 73 318 euros HT*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre 2009 relatif à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne

**VU** la délibération n° 30 du conseil municipal du 3 décembre 2009 autorisant la signature des marchés de travaux pour la construction d'un centre de loisirs sans hébergement, parc Sudreau,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire que cet équipement possède les moyens matériels suffisants pour un bon fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet de la part de la CAF,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention de 52 888 euros auprès de la CAF de la Vienne pour l'acquisition de mobilier et matériel pour le centre de loisirs sans hébergement du parc Sudreau,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n° 369  
Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM